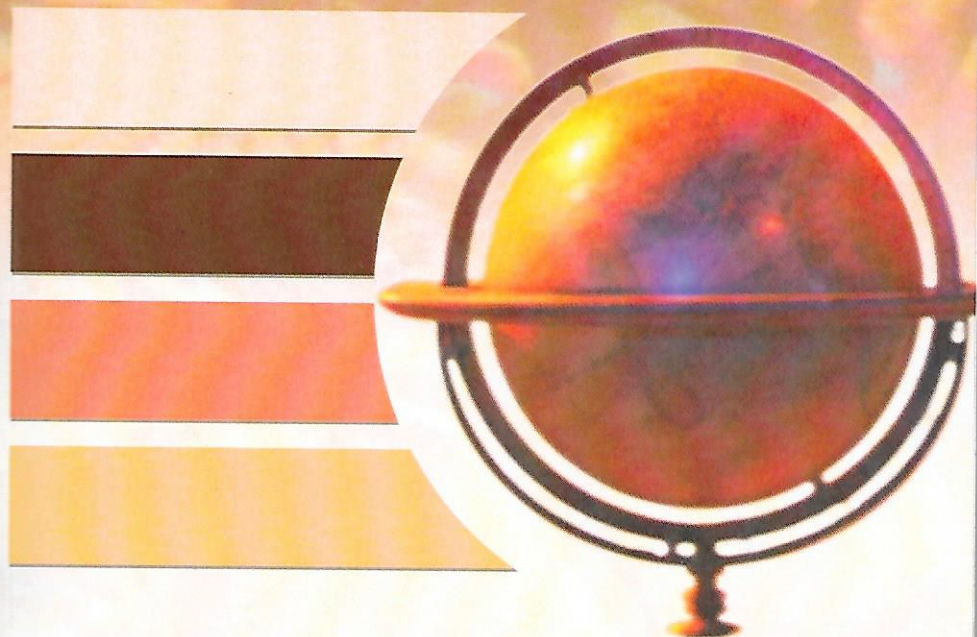




Maurice Barrès

**SCÈNES ET DOCTRINES
DU
NATIONALISME**

Elibron Classics _____

« et vivant l'intérêt ? Qui passionnera ces questions ? Il
« faudrait un Jean-Jacques au nouveau Contrat social !

« Ainsi parlait un jour, du temps qu'il faisait la *Cocarde*,
« M. Maurice Barrès. Il n'est pas téméraire de rapporter
« à cette réflexion le premier projet des *Déracinés*, où se
« montrent, comme des personnes vivantes, les raisons
« favorables à la décentralisation... »

46) NOTES SUR LES IDÉES FÉDÉRALISTES (1).

a) *Position des divers partis sur cette question.* —
Puisque la *Quinzaine* s'occupe de cette passionnante ques-
tion de la décentralisation, de l'autonomie communale, du
fédéralisme, il serait intéressant d'en présenter d'abord
l'historique. Intéressant, mais fort long. La tradition con-
servatrice, aussi bien que les révolutionnaires et que
divers groupes de nuance politique intermédiaire, admet-
tent la nécessité de la décentralisation.

Dans le parti catholique, l'organisation des cercles d'ou-
vriers est basée sur la reconstitution des provinces. Louis
Veuillot avait même proposé de faire élire le comte de
Chambord chef des républiques françaises, entendant par
là les cités et les provinces. Tout le mouvement des assem-
blées provinciales de 1889, dont la plus importante fut
l'assemblée du Dauphiné, sous l'inspiration de M. de la
Tour du Pin, est un mouvement fédéraliste. Les princi-

(1) Nous reproduisons ces notes, telles qu'elles parurent, en
décembre 1895. Elles résumaient une longue campagne d'articles,
de conférences. Nous n'y changeons rien, non plus qu'aux ar-
ticles, qu'on a lus plus haut, sur la protection des ouvriers fran-
çais. Quelques personnes s'intéresseront peut-être à ces prépara-
tions.

pales questions relatives à la décentralisation furent étudiées à Angers, en 1892, dans un congrès spécial réuni sous la présidence du recteur de l'université catholique de cette ville, M. de Kernaeret. Et, le congrès des juriconsultes catholiques ayant consacré une de ses sessions annuelles à l'examen des théories décentralisatrices, des opinions favorables furent adoptées.

Chez les libéraux modérés, ce serait un beau chapitre d'histoire qu'il faudrait consacrer à l'Ecole de Nancy. Puis l'on doit mentionner que M. Léonce de Lavergne et M. Leroy-Beaulieu ont regretté la disparition des constitutions provinciales. Il faut y joindre la *Réforme sociale* de Le Play, et les ouvrages de Tocqueville, sur la démocratie américaine et sur l'ancien régime.

Les conservateurs décentralisateurs furent sur le point de réaliser leurs désirs en 1872, lors de la discussion, à l'Assemblée nationale, de la proposition Raudot, qui divisait la France en vingt-quatre provinces, pourvues d'attributions très étendues. Cette discussion, sous l'influence néfaste de M. Thiers et du rapporteur M. Waddington, aboutit à la très misérable loi sur les conseils généraux.

Il n'est pas jusqu'aux bonapartistes, dévoués par tradition, semble-t-il, à la plus rigoureuse centralisation, qui n'aient eu des vellétés de provincialisme. Le prince impérial préparait, dit-on, un plan d'organisation provinciale très complet (et d'ailleurs inspiré des idées que l'on attribue au comte de Chambord) (1). On ne doit pas s'en

(1) Ces jours derniers (janvier 1902), et dans le moment où j'envoyais ces vieilles lignes à l'imprimerie, M. Oscar Havard écrivait un article du plus haut intérêt sur un personnage étrange nommé Georges Seigneur qui, en 1872, faisait chaque mois le voyage de Chislehurst :

« Au n° 2 de la rue du Cherche-Midi, à l'estuaire de la Croix-Rouge, un sordide galetas abrite le chétif rédacteur de *l'Ordre*.

« Quand nous arrivons, nous trouvons Seigneur, à peu près

étonner. *C'est à tort que l'on se représente un Bonaparte comme nécessairement centralisateur ou concordataire, etc. Ce grand homme arrêtait ses dispositions d'après son étude du terrain et des hommes.*

Le génie de Bonaparte est d'avoir imposé une solution à une situation déterminée. En 1799, il s'agissait de faire respecter douze cent mille propriétaires de biens natio-

« guéri, se chauffant dans la loge et commérant avec le concierge
« qui l'enveloppe de couvertures et l'abreuve de tisanes. A notre
« vue, le philosophe rayonne :

« — L'empereur sera demain à Paris! nous dit-il.

« — Mais il est souffrant? fis-je.

« — Allons donc! Une légère indisposition.

« — Vous avez vu Rouher?

« — Rouher? En disgrâce! j'ai soumis le plan de mon groupe
« à l'empereur. L'empereur a tout accepté!

« — Et quel est ce plan?

« — Reconstitution immédiate des provinces, des universités et
« des corporations ouvrières — Abolition du Parlement. — Etats
« généraux élus par le suffrage universel à deux degrés et con-
« voqués un mois par an. — Budget vole pour dix ans. — Création
« de majorats pour le raffermissement de la famille française. —
« Liberté testamentaire. — Enfin, déchéance de la dynastie de
« Savoie, punie de son ingratitude pendant la guerre, et stricte
« application du traité de Zurich qui constitue l'Italie en une con-
« fédération d'Etats.

« — Et l'empereur a signé cette charte?

« Seigneur tire de sa poche un papier et le déplie :

« — Vérifiez vous-même la signature : NAPOLEON!

« Dix heures sonnent au cartel du concierge. Nous sortons.
« A peine avons-nous atteint la rue du Vieux-Colombier qu'une
« bande de camelots nous bouscule en criant :

« *Le Soir! Achetez le Soir! LA MORT DE NAPOLEON III!* »

M. Oscar Havard a qui nous avons demandé la confirmation de ces lignes saisissantes, nous écrit : « Ce que je raconte au sujet de Seigneur est parfaitement exact. Il y avait en 1872 un parti impérialiste, catholique, régionaliste, composé de trois à quatre personnes. Napoléon III acceptait ce programme, et plus tard le prince impérial s'y rallia. J'en ai les preuves et je donnerai des références. » Souhaitons que notre distingué confrère nous donne au plus tôt ce chapitre d'une beauté mystérieuse à la Charles Nodier.

naux et de rouvrir la patrie à cent quarante mille émigrés, de rendre trente millions de catholiques à leur culte orthodoxe et en même temps d'assurer la sécurité du clergé schismatique. Dans la même commune, vous aviez en présence le seigneur dépossédé et les paysans acquéreurs de son domaine, des fidèles en face de renégats. Partout des passions aiguës et des convictions converties en âpres intérêts. A de telles difficultés, des pouvoir locaux ne pouvaient aviser. Il fallait qu'ils relevassent d'une force centralisée et placée au-dessus de la discussion. Par cette centralisation excessive, Bonaparte aida la France, si fatiguée de son effort, à digérer une partie des conquêtes de la grande crise révolutionnaire. Aujourd'hui, avec un même génie d'organisation, une pareille audace de moyens, devant notre machine sociale, qui ne souffre plus de pléthore, d'idées non assimilées, mais qui se dessèche, fonctionnerait à vide, un Bonaparte aussi audacieux renverserait sa tactique et décentraliserait la France. Une constitution n'est pas chose immuable, mais varie selon les cas (1).

Si les partis conservateurs ou césariens sont amenés, contre leur principe et par leur étude du malaise national, à s'inquiéter de l'ingérence excessive de notre pouvoir central, combien plus décisive encore, en faveur de la décentralisation, sera la doctrine démocratique, qui tient toute, selon notre jugement, dans la formule de Proudhon : « Qui dit république et ne dit pas fédération ne dit rien.

(1) On peut se reporter à tel discours du prince Napoléon à l'exposition de Limoges (1858), « contre » la centralisation administrative exagérée : « J'ose dire que si, à notre unité politique, source de notre puissance, nous savions joindre cette force qui naît du concours spontané des individus et des associations libres, notre patrie verrait s'accomplir les grandes destinées prévues par les citoyens illustres de 1789. »

Le plébiscitaire Déroutede, après avoir été longtemps hostile à toute décentralisation, s'y rallie dans ses déclarations devant la Haute-Cour.

Qui dit liberté et ne dit pas fédération ne dit rien. Qui dit socialisme et ne dit pas fédération ne dit encore rien. »

La Révolution française a été dans son principe une réaction contre la centralisation monarchique, un effort pour dégager des éléments vivants qui voulaient concourir aux destinées du pays et que l'absolutisme royal systématique accablait ou asservissait. M. Hovelacque, dans une enquête (1) récente sur la Décentralisation, montre que les *Cahiers* de 1789 protestaient tous contre la mainmise du pouvoir royal sur les droits locaux. Nous n'allons pas reprendre, n'est-ce pas, le débat classique entre Girondins et Montagnards ? Les uns et les autres se heurtaient à une impossibilité absolue en voulant établir des libertés locales avec des circonscriptions régionales beaucoup trop petites, faciles et, par conséquent, impuissantes contre la domination du pouvoir central. Cet émiettement des pouvoirs, les autoritaires en comprenaient si bien les avantages pour le despotisme d'état, qu'au retour des Bourbons, quelqu'un, — c'était peut-être M. de Villèle, — proposant de rétablir les anciennes divisions, le duc d'Angoulême répondit : « *C'est inutile, nous aimons mieux le département.* »

Depuis la chute de la première République jusqu'aux dernières années du second Empire, les républicains, malgré Auguste Comte, qui demandait la division de la France en dix-sept intendances autonomes, malgré Proudhon, gardèrent contre le mot « fédéralisme » une défiance qui remontait à la lutte des Montagnards et des Girondins. Mais quand ils commencèrent à vouloir constituer un programme sérieux, la centralisation impériale et monarchiste leur parut incompatible avec le régime libéral. Le programme de 1869 était tout à fait favorable à la décentralisation. C'est à cette époque que remonte l'excellente formule : « Ce qui est national à l'Etat, ce qui est régional à la région,

(1) Enquête par M. Henri Charriaut.

ce qui est communal à la commune. » Cette formule paraît être une *La Paligade*; cependant l'enchevêtrement qui mêle à cette heure les attributions du pouvoir central et des divers pouvoirs locaux prouve qu'elle correspond à une revendication réelle.

Les insurrections communalistes de 1871 à Paris, à Lyon, à Marseille, furent des tentatives à la fois socialistes et fédéralistes. M. Vaillant, M. Allemane, qui s'affirment fédéralistes, ont gardé la vraie tradition de leur parti.

Le parti opportuniste, sur ce point comme sur tant d'autres, a abandonné la véritable tradition démocratique pour en revenir au système centralisateur. C'est l'idée de possédants qui tiennent pour bon le système qui met dans leurs mains des légions de fonctionnaires, c'est-à-dire d'électeurs et de places, c'est-à-dire de salaires. Cependant la facilité des communications a porté à un degré intolérable l'ingérence du pouvoir central dans les affaires locales. Autrefois la centralisation pouvait exister théoriquement; en fait, elle était assez lâche. Quant il fallait huit jours à un courrier pour porter un ordre du cabinet de Louis XIV ou de Napoléon à un intendant, à un préfet, c'était impossible au pouvoir central de s'ingérer dans les moindres affaires. Maintenant, avec les chemins de fer, les télégraphes et les téléphones, les bureaux ministériels veulent et peuvent tout savoir, au grand détriment de la liberté.

Certains hommes pourtant qui ne sont pas loin du pouvoir, tels, au centre gauche, M. Léon Say, M. Aynard, M. Charles Roux, M. Paul Deschanel, M. Jonnarl, ont plus d'une fois affirmé la nécessité d'une sérieuse décentralisation.

Le parti radical, s'il semble conserver mieux la tradition, borne son effort presque exclusivement à réclamer la liberté de la commune. Le conseil municipal de Paris a rédigé un programme très complet d'autonomie communale, et M. Goblet fit voter, en 1884, la loi municipale qui nous régit.

Quoique constituant un progrès sur les lois antérieures, elle est pourtant bien insuffisante.

Quant à la décentralisation régionale, qui seule aboutirait au fédéralisme, le parti radical y songe moins, quoique ce ne soit un mystère pour personne que M. Clemenceau y était tout à fait favorable. Mais MM. Floquet, Brisson et les amis qu'ils inspirent, gardent là-dessus tous les antiques préjugés jacobins. Quelques hommes hardis pourtant allèrent de l'avant, notamment M. Beauquier, député du Doubs, et M. Hovelacque, député de Paris. Celui-ci déposa même en 1890 un projet très complet qui divisait la France en dix-huit régions autonomes et dont l'adoption eût transformé notre république unitaire en république fédérale. Pourtant M. Hovelacque ne prononçait pas le mot de fédéralisme. Cette audace, M. Raoul Frary l'avait eue en demandant qu'on introduisit dans notre centralisation un peu de « fédéralisme », et M. Millerand, durant une campagne de conférences qu'il fit en 1889 dans l'est de la France, prononça à Troyes un discours où il déclara : « Nous irons, s'il le faut, jusqu'au fédéralisme . »

Cette année même, à la suite d'un mouvement de presse qui eut quelque retentissement (campagne de la *Cocarde*), M. de Marcère a fondé une ligue de décentralisation. Dans diverses villes, à Nancy entre autres, des groupements notables se sont formés et d'autre part une réunion qui a eu lieu le premier novembre, rue du Helder, à Paris, a décidé la convocation de deux congrès, l'un national, l'autre international pour la propagation des principes fédéralistes. Il importe aussi de signaler une *Ligue pour la revision par le peuple*, dont l'esprit, développé dans une brochure de Maurice Charnay, tend à la législation directe et au gouvernement direct. Les philosophes ne seront pas insensibles au fait que le gouvernement direct, en 1891 déjà, était réclame, avec la force de pensée qu'on peut imaginer, par Ch. Renouvier.

b) *Notre point de vue.* — De cet historique de la décentralisation dont nous ne pouvons qu'indiquer les grandes lignes, les plus beaux chapitres selon nous, les plus amples, devraient être consacrés à l'Ecole de Nancy et au fédéralisme de Proudhon. En outre, il y aurait à dégager les intentions de chacune de ces écoles, car on entend bien que ces divers décentralisateurs, de M. Le Play à M. Allemane, poursuivent dans leur critique de la centralisation actuelle la réalisation d'un programme économique différent. Je prie qu'on veuille bien excuser si, pour le bon ordre de mon développement, je m'en tiens aux idées que j'ai, non pas élaborées, car je les tiens de la collaboration de ces penseurs, mais exposées dans diverses réunions publiques, à Bordeaux, à Marseille, où elles ont, si je ne me trompe, trouvé l'adhésion du public.

Nous avons d'abord à dire comment les livres de Taine sur les origines de la France contemporaine ont été un point d'appui de notre réflexion. Nous pensons avec ce maître que la domination de l'Etat paralyse actuellement la spontanéité de toute association, c'est-à-dire des groupes locaux et des groupes moraux. Les deux maux dont souffre le plus gravement notre pays, c'est le manque de vie locale et l'incapacité de coopérer spontanément. Le groupe local, région ou commune, devrait être un syndicat de voisins, une compagnie involontaire, une société naturelle et limitée dont les membres sont propriétaires en commun. Quant au groupe moral, nous réclamons pour lui la liberté absolue d'association. En un mot, qu'il s'agisse des agrégations géographiques ou des agrégations professionnelles, nous protestons contre toutes les entraves que met notre législation à l'association de contractants désireux de se grouper sous un statut pour quelque but que ce soit.

Nous sommes assurés que notre but, qui est l'amélioration aussi rapide que possible de l'organisation générale, ne peut être atteint que par l'effort spontané du corps so-

cial. Beaucoup de types économiques sont en lutte à cette heure dans notre pays; le meilleur n'est pas celui qui contente le mieux notre logique, mais celui qui, sur un terrain libre, se développera le plus fortement. Les sociétés locales, c'est-à-dire la région ou groupe de départements et la commune, sont des syndicats comme toutes les autres entreprises collectives qui se donnent pour objet les intérêts professionnels, le commerce, les sciences, les lettres ou même le plaisir. Chacune de ces agrégations morales ou locales a ses traits distinctifs, ses besoins propres, ses caractères qui, agissant d'une façon particulière, lui imposent sa forme nécessaire. Au groupe seul, il appartient de s'organiser spontanément, selon la libre initiative des individus qui le composent. C'est d'après ces principes que nous mettons notre confiance dans la décentralisation qui facilitera la vitalité et permettra le jeu de cette *vis medicatrix naturæ* inhérente à tout organisme.

Force médicatrice de la nature! voilà toujours la ressource. C'est aux organes souffrants de s'orienter vers leur salut. Par socialiste, on n'entend plus un homme, un généreux rêveur et qui fait le prophète, mais celui qui se prête à l'évolution qu'il estime nécessaire. Se composer un idéal de cabinet et vouloir l'imposer à l'humanité, c'est témoigner d'une conception bien superficielle des jeux profonds des choses. En analysant les formes successives de la propriété, nous constatons que notre société, par le développement des principes même qui ont fait l'état actuel, s'achemine vers un état directement inverse, vers une forme collectiviste. Voilà comment, au début de ce résumé, et voulant préciser notre position, nous pouvons rendre hommage au grand penseur que fut M. Taine. Nul doute qu'on eût été tout d'abord tenté d'y voir une contradiction. Et pourtant, on distingue maintenant, comment, dans notre esprit, la pensée et la méthode de ce maître servent des idées qu'il réprouvait.

On serait naïf de s'en étonner. C'est l'histoire ordinaire des idées. Un penseur communément ignore les conséquences de la conception qui s'opère dans son esprit. Du syllogisme qui va naître de lui, il ne peut ni prévoir, ni changer, ni anéantir les conclusions. Un principe a ses destinées qui sont mystérieuses. Celui qui émet une idée déjà n'en est plus le maître. A peine formulée, elle est une force qui veut épanouir tout ce qu'elle enferme de beauté, d'efficacité, voire de contradiction. Le philosophe le plus conscient a la vue trop courte pour suivre les lointains ébranlements dont il est le point de départ. Et non seulement il ne peut calculer les effets, mais pas même la direction de sa pensée. Quelle courbe décrira-t-elle dans le monde ? Où s'insinuera-t-elle ? Comment se conduira-t-elle ? (1).

Si elle se transforme en faits, que va-t-elle saccager ? Peut-être les idoles les plus chères au penseur. On a vu telle idée se retourner contre celui qui l'avait conçue.

Au résumé, si le but que nous croyons atteindre par le libre épanouissement des énergies de ce pays, libéré du despotisme d'Etat, n'est pas celui que rêvent tous les décentralisateurs, il n'en demeure pas moins que des représentants autorisés de tous les partis acceptent les idées de décentralisation. Quels que soient les services qu'ils attendent d'elle dans l'avenir, ils sont réunis par la commune et patriotique préoccupation d'assurer la vitalité et la transformation pacifique de notre pays, en sorte que les conceptions d'autonomie communale et régionale sont à même de fournir un programme à un immense parti national et social.

Parti national, en ce que la décentralisation rendrait

(1) Peut-être aurait-on pu réunir à la suite de ces pages certains articles intitulés : *De Hegel aux cantines du Nord*. On les trouverait dans *Le Journal* des 30 novembre, 7 et 14 décembre 1894.

de la vitalité à la nation, qui se dessèche et s'atrophie, si la force toujours s'accumule dans Paris engorgé. Parti social, en ce que les multiples organismes, libérés de la discipline uniforme de l'Etat central, se modifieraient spontanément d'après leurs besoins et leurs aptitudes, qui, contrariés par notre formalisme unitaire, maintiennent une longue crise quand ils pourraient nécessiter un ordre nouveau.

Qu'importent, d'ailleurs, nos préjugés personnels pour ou contre l'ingérence de l'Etat? La centralisation ou la décentralisation sont des formes tour à tour nécessaires d'une vie nationale.

c) *Comment pourrait se faire la décentralisation.* — Pour introduire les principes décentralisateurs dans notre organisation administrative, deux sortes de réformes : communales et régionales.

L'autonomie communale a fait l'objet de propositions et d'études beaucoup plus nombreuses que la décentralisation régionale. Sur sa nécessité, admise par beaucoup de bons esprits, il est inutile d'insister. Signalons toutefois deux illogismes de notre organisation municipale : d'abord la situation fautive des maires, qui représentent à la fois leurs concitoyens et électeurs et le pouvoir central; puis l'absurdité de l'assimilation des communautés urbaines et des communautés rurales, de telle sorte qu'un hameau de vingt feux, érigé en commune, est chargé des mêmes droits et des mêmes devoirs qu'une ville de 400,000 âmes, comme Lyon et Marseille, sans qu'on se demande si ce hameau a les ressources nécessaires pour remplir ses devoirs et pour faire respecter ses droits.

Une organisation rationnelle distinguerait le pays urbain et le pays rural. Les villes seraient investies de l'autonomie

complète, et les communes rurales groupées en circonscriptions plus étendues. Non pas que nous réclamions des municipalités cantonales ! Les cantons, généralement trop petits, sont découpés en dépit du sens commun. Il y aurait à distinguer les circonscriptions, selon qu'elles seraient une simple agglomération de villages ou un groupement de villages autour d'une petite ville. Le point essentiel, c'est que le village, parce qu'il est une création naturelle, garde son existence, qu'il soit fédéré avec ses voisins et non assimilé au profit d'une autre circonscription.

Pourquoi, au reste, une loi générale ? L'égalité ne consiste pas dans l'uniformité, comme nos bureaucrates le croient, mais dans une égale reconnaissance des nécessités différentes. Les *assemblées régionales* régleraient le détail de l'organisation communale.

Ces *assemblées régionales* que nous entrevoyons ne sont pas dans notre esprit de simples conseils généraux à attributions un peu plus étendues, mais de véritables parlements locaux.

Non pas que nous méconnaissions le grave mouvement qui détourne les peuples du parlementarisme ! Ce qui déplaît dans ce régime politique, c'est la souveraineté absolue accordée à cinq ou six cents individus. Nous n'aimons pas les maîtres, et ceux-ci, délégués, non des groupes corporatifs, mais du corps social tout entier et d'une si vaste étendue de territoire, sont incompetents dans presque tous les sujets dont ils ont à s'occuper. Ces inconvenients du parlementarisme disparaissent lorsque l'assemblée est composée d'hommes délibérant sur des sujets qu'ils connaissent bien, sous le contrôle perpétuel de leurs électeurs, et lorsque, de plus, le référendum et l'initiative populaire sont organisés comme dans presque tous les cantons suisses.

La restitution de la souveraineté populaire et le gouvernement direct, voilà où nous tendons par la décentralisation.

tion. Dès maintenant, dans certaines communautés rurales, dans les groupes de villages situés dans des pays montagneux, dans des vallées éloignées et où les conditions sont sensiblement égales, l'opinion accepterait que le gouvernement direct s'organisât, comme dans les *landgemein* des petits cantons suisses, où le peuple gouverne lui-même sans délégation.

Voici exactement la position de la question. Dans l'organisation actuelle, le pouvoir central est revêtu de tous les droits, et les attributions des assemblées locales sont limitées par la loi; nous rêverions, au contraire, que les assemblées locales possédassent tous les droits, et l'assemblée centrale seulement ceux qui lui seraient délégués par le statut constitutionnel. L'empire d'Autriche, l'empire d'Allemagne, font voir quelque chose d'analogue.

Pour que ces assemblées locales aient le moyen d'user de tels droits, il convient qu'elles proviennent de circonscriptions assez étendues pour leur fournir des ressources. Les raisons qui ont poussé la Constituante à découper la France en départements arbitraires n'existent plus. Nos quatre-vingt-six départements actuels sont une poussière de circonscriptions et absolument incapables de résister aux tyrannies du pouvoir central. Aussi tous les projets de décentralisation sérieux supposent des circonscriptions plus étendues. Plusieurs cartes ont été dressées, qui divisent la France en régions dont le nombre varie de 26 à 13. M. Raudot en demande 24; M. Hovelacque, 18; Auguste Comte, 17; M. Le Play, 13; M. Hervé-Bazin, 26; tel autre demanderait qu'on se servît des circonscriptions actuelles des corps d'armée. Mais le nécessaire, c'est que les circonscriptions soient établies sur une base à la fois économique et historique. Economique, pour répondre aux besoins matériels; historique, pour répondre aux besoins moraux.

Voyez-vous quelque inconvénient à rétablir les noms

traditionnels ? La Normandie, la Bourgogne, la Lorraine, la Gascogne, etc., ont une existence aussi légitime que la France. Toutes les anciennes divisions territoriales n'ont pas gardé leur raison d'être. Certains caractères sont tout effacés. C'est à examiner, sans lier à des mots des regrets ou des haines politiques. Comme on l'a dit, remplacer les anciennes dénominations provinciales par des noms empruntés à l'hydrographie ou à l'orographie équivaut à l'idée de supprimer le mot de France pour appeler notre pays « la Seine, Loire et Garonne. » Le maintien des noms et des circonscriptions historiques a-t-il nui au patriotisme de la Suisse ? Ce petit pays est le véritable modèle des nations républicaines.

Comment devrait être déterminée cette limitation du pouvoir central ? Nous avons une bonne raison pour ne pas pousser très loin cette étude. Si nous voulons la décentralisation, ce n'est pas pour adapter aux petits pays notre système administratif actuel, c'est pour le transformer. Si nous souhaitons de poser des barrières à l'ingérence de l'Etat, ce n'est pas tant pour ce qu'on peut prévoir de cette libération que pour la part d'inconnu que nécessairement elle déterminera.

Toutefois, ces réserves faites, et nous souvenant que nous n'avons point à substituer l'expression de nos vœux à l'étude de la réalité, nous pouvons essayer d'établir quelle distribution des pouvoirs locaux et du pouvoir central accepterait à cette heure l'opinion.

L'Ecole de Nancy disait en 1861 : « L'idéal en pareille matière serait de réserver à l'Etat et à ses agents de tous les degrés la connaissance et la solution de toutes les affaires d'intérêt général, ou pour nous servir d'une expression plus précise encore, les affaires d'intérêt national ; d'abandonner aux assemblées locales, communales et régionales et à leurs délégués la connaissance et la solution des affaires d'intérêt local. » On resserrera fort heureuse-

ment cette idée dans une formule qui s'impose : « A la commune, les intérêts communaux ; à la région, les intérêts régionaux ; à la nation, les intérêts nationaux. »

La difficulté capitale serait d'établir une parfaite indépendance des budgets locaux et du budget national.

Il y a un inconvénient égal aux subventions payées par le pouvoir central aux régions et aux contributions matriculaires payées par les régions au pouvoir central. Les premières rétablissent la centralisation par une voie détournée ou apparaissent comme des faveurs du pouvoir central accordées à la soumission des pouvoirs locaux. Les secondes empêchent le pouvoir central de se montrer économe et obligent les assemblées locales à remédier aux prodigalités du parlement central.

Pour que l'indépendance financière fût complète, il conviendrait d'éviter même le partage de certaines recettes. Un parti en Suisse, désireux d'échapper aux subventions du pouvoir central, réclame le paiement aux cantons d'une somme de deux francs fixe, par tête d'habitant, sur le produit des douanes. En bonne fédération, les recettes devraient être absolument distinctes, comme les budgets.

Dans l'organisation financière actuelle, les impôts indirects, par exemple, pourraient être nationaux, et les impôts directs régionaux. Cette distinction paraît en faveur chez les décentralisateurs du centre gauche. Du moins M. Léon Say a souvent défendu la thèse de l'attribution de l'impôt foncier aux départements, ce qui serait un acheminement à l'application complète du principe... Mais quelle vanité de discuter la distribution des ressources de l'impôt actuel, quand tout notre système fiscal doit être profondément remanié de l'aveu même des esprits modérés ! Et peut-on croire qu'une France où se réveillerait la vie accepterait la criante injustice de nos contributions indirectes, dont la charge pèse principalement sur les tra-

vailleurs, ou l'inégale répartition de nos contributions directes ?

Voilà des questions que notre parlement central et notre gouvernement omnipotent ne parviennent point à résoudre, mais l'initiative des régions les réglerait. Paris a donné à la France la notion d'une *liberté* abstraite qu'aucun gouvernement n'a appliquée. Le droit de s'associer et le droit de gouverner, voilà les libertés efficaces dont veut user chaque parcelle du pays. Du jour où les hommes intelligents dans chacune de nos régions trouveraient le moyen de répandre leur activité, au lieu de venir s'entasser à Paris ou de s'isoler dans leur impuissance départementale, la décentralisation intellectuelle suivrait tout naturellement la décentralisation politique, et tant de forces et d'énergies, actuellement perdues, s'emploieraient à nous donner ces solutions sociales qu'on ne trouve pas dans un cabinet de ministre ni même de penseur, mais par l'effort libre des besoins.

Ce point de vue est trop important pour que nous n'y insistions pas. Toute notre propagande eut pour thèse principale d'envisager comment la décentralisation favoriserait la transformation sociale.

d) *La décentralisation, comme moyen de transformation sociale.* — Si on pouvait bouleverser la société par l'autorité, un réformateur devrait être centralisateur. Mais c'est impossible dans les circonstances actuelles, et nous avons l'intime conviction que les réformes sociales ne s'accompliront que partiellement. Nous demandons en conséquence que les champs d'application soient restreints et multipliés. L'expérimentation, voilà ce que doivent réclamer tous les Français de bonne foi, et qui savent ce que c'est qu'une méthode.

« Voilà dans quel sens, pour quel but, disions-nous à

Marseille, nous réclamons la commune libre, la région libre.

« Il faut qu'elles soient des laboratoires de sociologie. C'est là que nous aurons des expériences politiques et économiques, lentées dans de modestes proportions, puis généralisées, non à coup de décrets ou de lois d'ensemble, mais par l'imitation spontanée des villes et des régions voisines, témoins des bons ou des mauvais effets obtenus ici ou là. »

Cette idée essentielle de notre campagne un jour apparut à la Chambre. Elle y passa inaperçue, n'entra même point en séance, demeura dans les couloirs, dans les cartons.

C'était vers 1888. Un député, M. de la Berge, proposa au Parlement d'inviter le gouvernement à s'entendre avec le Vatican pour opérer la séparation des Eglises et de l'Etat pendant quatre années dans un des départements qui se déclarent favorables à cette réforme. Cette proposition, fort bien étudiée et intéressante, fut dédaignée.

Le Parlement ne se borne pas à refuser de décider une expérimentation, il interdit qu'une région ou qu'une commune la tentent. J'ai assisté, le 24 novembre 1894, à l'annulation du vote du conseil municipal de Roubaix, tendant à établir une pharmacie municipale dans cette ville.

Il s'agissait, vous le savez, d'un essai d'application des idées collectivistes sur un point du pays gagné à ces théories. Le gouvernement, appuyé par la majorité, crut devoir s'opposer à cette très utile tentative, que tous les esprits soucieux de la question sociale s'apprétaient à suivre avec intérêt. Je vis bien que beaucoup de députés étaient peu satisfaits du *veto* que le gouvernement leur demandait. Et comment, en effet, contester la vérité des paroles que prononça Guesde quand, au cours du vigoureux exposé de ses convictions, il s'écriait : « Persister dans une pareille attitude reviendrait à forcer le socialisme à se faire révolutionnaire en l'empêchant d'être évolutionniste. »

Par contre, voulez-vous voir quels résultats d'expérimentation sociologique on peut obtenir en laissant aux régions, aux communes, la liberté ? Regardez du côté de la Suisse.

Voici un exemple parmi les questions ouvrières. Ce qui tue l'ouvrier, c'est le chômage. Contre ce fléau, au dernier congrès des conseillers municipaux socialistes, on a préconisé l'exemple des municipalités qui réservent certains travaux pour les ouvriers de l'industrie ou de l'agriculture condamnés au chômage. Dans ces excellents laboratoires de réformes que sont les cantons souverains de la Confédération suisse, on a pu chercher par tâtonnements scientifiques des solutions moins aléatoires.

La ville de Berne et le canton de Saint-Gall tout d'abord ont constitué des caisses d'assurances contre le chômage. Dans la suite, profitant de ces premiers essais, le conseil d'Etat du demi-canton de Bâle-ville a élaboré un projet qui est un progrès certain sur le précédent. Je n'ai pas ici à en expliquer ni surtout à en justifier le détail, que je n'ai pas vérifié. Mais c'est la marche suivie par l'élaboration de cette loi sociale qui importe dans notre thèse.

Voilà comment les communes et provinces autonomes, dans un Etat fédératif, peuvent essayer, par leurs propres moyens, d'assurer le bien-être de leurs concitoyens sans mettre en branle une lourde machine administrative, comme chez nos grands Etats unitaires, et sans être empêchées dans leurs bonnes dispositions par les caprices du pouvoir central.

Nous arrivons ainsi à admettre au point de vue sociologique la nécessité de créer dans notre pays ces laboratoires sans lesquels l'incontestable force socialiste paraît acculée à la nécessité d'instituer révolutionnairement une dictature.

L'autonomie communale et régionale dans l'unité nationale, c'est la seule solution et la meilleure transition.

e) *Le point de vue nationaliste.* — L'unité nationale ! la voilà bien, l'objection que nous rencontrons sur notre route, comme l'avaient déjà rencontrée les publicistes modérés de l'Ecole de Nancy. Ce n'est point d'aujourd'hui qu'on l'a dit, la calomnie des intentions est toujours le moyen le plus sûr de discréditer les nobles entreprises. Des imposteurs objectent à notre internationalisme qu'il compromet la patrie ! Quelle dérision ! Dans la patrie une et indivisible, nous voulons introduire la liberté de telle façon que toutes les forces se coordonnent, que tous les droits et intérêts des individus et des groupes puissent se développer et atteindre leur satisfaction sous la bienfaisante impulsion du génie national. Compromettre la patrie ! nous prétendons la régénérer.

Il faut bien dire que nos contradicteurs, menés par un funeste goût pour la tirade, cherchent à nous opposer le plus souvent je ne sais quel patriotisme, artificiel et déclamatoire comme une tragédie de l'Odéon. Ces messieurs, habitués à se satisfaire d'un verbalisme vide, n'ont pas examiné avec attention comment se constitue le patriotisme, par quelles voies il s'élargit de la famille à la cité, à la province, à la nation.

La nationalité française, selon nous, est faite des nationalités provinciales. Si l'une de celles-ci fait défaut, le caractère français perd un de ses éléments. Metz et Strasbourg ont mis dans le génie français des traits indispensables et tels que, si on les effaçait, celui-ci demeurerait méconnaissable. C'est le régime centralisateur qui a perdu l'Alsace et la Lorraine. Admettons, ce que je ne crois pas, qu'il y ait là un rapport de coïncidence, non de cause à effet. Cependant, des provinces même qu'il n'a pas détachées du territoire national, qu'a-t-il fait, le régime centralisateur ? Penchez-vous sur elles. Distinguez-vous encore leurs physionomies effacées ? Où donc leur activité, leur génie particulier ? Selon la forte expression de Bakounine,

saisissante de vérité, « la centralisation est un cimetière. »

Soit, nous dit-on, le régionalisme vivifierait le sentiment nationaliste sur tous les points de la France ; cela, nous ne pouvons le nier, mais est-ce l'instant de procéder à ces réformes intérieures ? Occupons-nous d'abord de l'étranger.

Non pas ! vivons d'abord ! et par la centralisation la France meurt. Ce n'est jamais sous l'effort d'un pays rival qu'un pays s'écroule ; il tombe par l'action d'une cause intérieure. Voyez donc que la France, anémiée dans tous ses membres, ne produit plus d'individus ni de groupements.

Et puis, qu'est cela ? Si vous voulez nous parler de l'Allemagne, manquez-vous de sérieux ou de méthode ? Voilà des gens à qui il faudrait faire lire un bon manuel de l'organisation des pouvoirs dans le royaume de Prusse pendant ces derniers cinquante ans.

Charles Maurras, fort utilement, dans un article du *Soleil*, faisait voir que, durant cette longue période de l'ascension de son hégémonie politique, la Prusse n'a cessé d'être un Etat fortement et habilement décentralisé. Décentralisé au civil, unifié au militaire, toute la solution du problème est resserrée dans la formule de cette distinction (1).

« Les maux que nous a valus la centralisation depuis cent ans et plus, dit Charles Maurras, ceux qu'elle n'a point empêchés, et enfin les biens positifs qu'elle a rendus impos-

(1) Le cercle prussien (correspondant à notre arrondissement) est pourvu d'un agent exécutif, nommé par le Roi, mais sur la présentation de la diète élue de ce cercle. Cet agent n'est que le président d'une sorte de conseil d'arrondissement composé de six membres, élus eux-mêmes par la diète pour une durée de six ans ; c'est cette commission exécutive qui nomme les fonctionnaires, s'occupe des travaux publics, de la voirie, de l'assistance, de la police sanitaire, exerce la tutelle des communes et constitue un tribunal administratif de première instance.

Les cercles sont groupés en onze provinces, dont l'étendue correspondrait à celle de nos dix-huit ou vingt régions françaises,

sibles, les Français commencent à en savoir le compte. En Prusse, la décentralisation n'a pas arrêté un progrès et a favorisé tous les mouvements de l'expansion nationale. Nous avons tout singé de la Prusse depuis vingt-cinq ans; nous n'avons dédaigné que la belle et farouche constance des Prussiens dans une politique d'intérêt national et que leur intraitable sentiment provincialiste. Cependant ce sont ces deux forces unies qui ont aidé les vaincus d'Iéna dans l'œuvre de leur renaissance. »

Il est permis d'admettre, sans forcer la valeur de l'argument, que notre armée, dans un renouveau donné à la vie provinciale, trouverait un surcroît de force morale.

« Pensez-vous, disait un jour Mistral, que notre armée soit moins patriote et moins forte depuis que le recrutement régional y est pratiqué? Nullement. En province, nos troupiers sont enchantés de vivre entre eux, de retrouver en leurs sous-officiers des « pays » qui leur expliquent la théorie dans leur parler natal. La caserne est devenue pour eux une sorte de famille; la nostalgie et le suicide sont des fléaux que le soldat ne connaît plus.

« Eh bien, continuait-il, je voudrais que cette méthode fût étendue à toutes les formes de notre vie sociale, qu'on laissât chaque province plus largement maîtresse de l'organisation de sa vie intellectuelle et économique, et

si nos régions existaient. Chaque province a sa diète, assemblée à la fois exécutive et législative, dont l'autorité se manifeste soit directement, soit par l'organe d'une commission permanente. Le pouvoir central se contente de son droit naturel de contrôle et de surveillance.

Ce pouvoir n'en est pas affaibli, que je sache : il est seulement dégagé d'une foule de soins administratifs sans utilité. Il peut se donner tout entier aux grands intérêts nationaux. C'est ce pouvoir qui s'est imposé peu à peu à toute l'Allemagne et qui, en 1870, mit à néant les forces de l'Etat le plus centralisé de toute l'Europe....

qu'ainsi on donnât aux hommes qui y naissent plus de raisons d'aimer leur coin de terre et de s'y rendre utiles en s'y attachant. »

Et nous-même, nous disions à Bordeaux, s'il nous est permis de nous citer : « Aux heures du péril, toujours la force du nom français sera doublée par ces titres de Bretons, de Lorrains, d'Alsaciens, de Girondins. Au sentiment national, ne craignez pas de surajouter le sentiment local. Donnez à chacun deux patries à servir : la grande patrie, la petite patrie. Et puis doublez le moi individuel d'un moi plus large : installez-nous dans un groupe, dans une association professionnelle, dans une personne morale que nous ayons intérêt à aimer comme nous-mêmes.

« Il faut à des hommes des raisons précises, tangibles, d'aimer leur pays. Que le mot « patrie » ne soit pas une expression métaphysique à l'usage des orateurs de concours agricoles, de banquets et de distributions de prix. Comprenez aussi que payer des impôts, c'est un lien patriotique insuffisant. On n'aimera jamais tant son pays que si l'on prend contact avec lui, si l'on appartient à une région, à une ville, à une association où l'on lie son rôle modeste, sa petite part de responsabilité, échappant par là à l'isolement d'un être irresponsable et sans solidarité, qui croit s'être sauvé tout entier s'il a sauvé sa peau. »

Enfin, puisque nous envisageons les conséquences de la décentralisation géographique et morale quant à la situation de la France devant l'étranger, avez-vous réfléchi à l'appui que notre pays prendrait d'un tel principe en Europe ?

Le fédéralisme, ce n'est pas seulement de la politique intérieure, c'est une politique d'exportation qui aurait du retentissement sur l'Allemagne, qui, on l'oublie trop, est un empire fédéral; sur l'Autriche, où il s'impose; sur l'Italie, où il réapparaîtrait, pour le plus grand bien de la civilisation italienne et pour notre sécurité; sur l'Espagne, où la

Catalogne le réclame; sur les Iles Britanniques, où il résoudre la question irlandaise.

Pour conclure et puisqu'il nous faut envisager le gouvernement de notre pays tel qu'il est aujourd'hui conditionné, — car nous ne sommes point des esprits chimériques qui raisonnent hors des réalités — je tiendrais à insister sur ceci, qu'en déchargeant le pouvoir central actuel de ses attributions superflues pour les reporter sur des groupes secondaires, nous allégerions les responsabilités et la tâche du gouvernement. Et par là l'Etat, aujourd'hui surchargé de mille soins où il n'est pas compétent, pourrait appliquer à ses fonctions essentielles une activité plus libre et plus complète, car il n'est point douteux que nos gouvernants, dispersés dans la gestion des intérêts collectifs de tous les groupes, de toutes les communes, de tous les départements et de la patrie elle-même, sont perpétuellement distraits de chacun d'eux, et par là les compromettent. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple suffisamment frappant et évident, que, dans notre système actuel, les intérêts extérieurs du pays sont régulièrement sacrifiés aux soucis intérieurs, et que tout l'effort de nos hommes publics est au ministère de l'Intérieur, parce qu'au jour le jour les intérêts qui s'y débattent accaparent et dominent notre personnel gouvernemental.

f) *Post-scriptum et réponse à une objection.* — « Décentralisation, vie provinciale : parfaitement!... En attendant, messieurs les décentralisateurs habitent Paris!... »

Nous l'avons tous dans l'oreille, cette objection familière à nos adversaires et qu'ils soulignent d'un accent gouailleur. J'ai gardé dans mes cartons, pour y répliquer quelque jour, un article de M. Émile Pouillon dans la *Dépêche* : « Eh bien ! disait-il, la décentralisation, qu'en faisons-nous ?

« Ajournée, enteriée ? Bastie ! la province attendra ; elle a
« l'habitude d'attendre. Elle prendra patience en relisant
« les éloquentes consultations, datées comme toujours d'Al-
« lemagne ou d'Italie, que le romancier sociologue Paul
« Bourget a écrites en sa faveur ; elle méditera sur les
« belles pages des *Déracinés* de Maurice Barrès, déraciné
« lui-même et qui ne songe pas, que je sache, à se retrans-
« planter au pays lorrain... »

Cette ironie a un premier défaut, c'est qu'elle passe à côté de Paul Bourget, [fils de fonctionnaire, et qui a voulu se raciner de son mieux dans sa propriété de Costebelle (Var) où il réside une partie de l'année], et à côté de Maurice Barrès qui n'a jamais cessé de passer de longs temps dans la maison où les siens vécurent et que lui-même conserve en Lorraine. — Faut-il donc expliquer des choses si intimes ? Oui, puisqu'on diminue les idées et les causes, en diminuant ceux qui les servent. — Mais, fussent-ils fondés, les reproches d'absentéisme, qui peuvent valoir contre un grand propriétaire terrien d'Irlande ou d'Andalousie, auraient-ils le moindre sens contre un Paul Bourget s'il passe la mer pour étudier comment une des conditions qui permettent à la république américaine de vivre, c'est sa vie politique décentralisée ? liennent-ils davantage contre un Barrès qui essaye de rendre sensible, telle qu'il l'a observée, la destruction de certaines jeunes énergies provinciales non adaptées aux mœurs de Paris ?

Grossière méconnaissance des questions de racinement et de décentralisation ! Qu'est-ce que la résidence de MM. Bourget et Barrès en province ou ailleurs peut bien apporter ou retirer à ce problème politique qui doit être résolu d'abord par des lois appropriées ?

Quand Mistral aurait passé six mois de l'année à Paris, s'il avait écrit *Mireille* et *Calendal*, et fait son *Dictionnaire*, il eût tout de même servi sa province. Les Erckmann-Chatrian, bien que l'un d'eux fût employé dans les bureaux de

la gare de l'Est, ont maintenu quelque chose de la continuité alsacienne et vosgienne. Si nous prouvons la nécessité de rattacher les hommes à des réalités, si nous rendons évidente la stérilité des institutions où l'on prétend se passer de la collaboration des morts, nous apportons à la cause de la décentralisation tout ce que peuvent lui fournir des philosophes.

Taine dans son cabinet de la rue Cassette a servi notre thèse. J'aurais préféré que l'Est le gardât, que les influences de notre région, en ne cessant pas d'agir sur lui, l'épurassent de ses éléments normaliens et, par exemple, qu'il fût à la tête de notre université nancéienne. Mais, dans l'état des choses, quelle chimère! Notre objection contre le régime moderne, c'est précisément que la province ne peut pas fournir un champ qui suffise à l'activité de ses dignes fils. Mettez tels Lorrains, tels Bretons, tels Auvergnats que vous voudrez en Auvergne, en Bretagne, en Lorraine, ils y seront des clients de Paris, non des régisseurs de la chose locale.

Notre organisation politique nous condamne aujourd'hui à nous entasser dans Paris ou à nous isoler dans l'impuissance départementale. Et voilà pourquoi la décentralisation politique doit tout naturellement précéder la décentralisation intellectuelle qui ne peut être qu'une conséquence.
